

INFORMATION SUR VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

(TÉLÉRELÈVE)

Pour préserver la ressource et mieux
consommer l'eau potable.

POURQUOI INSTALLER CES NOUVEAUX COMPTEURS ?

Afin d'améliorer la qualité du service et la performance des réseaux d'eau potable, la Communauté des Communes des Grands Lacs et vos élus ont choisi de développer un système de télérelève des compteurs d'eau sur votre commune. Ce compteur innovant est en cours d'installation par votre exploitant, SAUR.

QUELS SONT LES AVANTAGES DE LA TÉLÉRELÈVE ?

-  Votre compteur est relevé automatiquement, plus besoin d'envoyer votre consommation ou d'accueillir un agent du service de l'eau.
-  Vous payez le juste prix à chaque facture, plus d'ajustement en fin d'année.
-  Vous pouvez intervenir rapidement en cas de fuite. Vous êtes alerté si une consommation anormale est détectée.
-  Vous préservez l'eau potable et réalisez des économies. Vous pouvez suivre votre consommation chaque jour pour mieux la maîtriser.

LA TÉLÉRELÈVE C'EST QUOI ?

EN QUOI CONSISTE LA TÉLÉRELÈVE ?

Le télérelève consiste à relever à distance et sans aucune intervention terrain les index des compteurs d'eau. Le relevé des index est effectué quotidiennement.



COMMENT EST-CE QUE CELA FONCTIONNE ?

Les compteurs d'eau sont équipés d'un module radio qui transmet quotidiennement les informations collectées du compteur vers le Système d'Information SEPRA.



QUELLE EST LA FRÉQUENCE RADIO UTILISÉE POUR TRANSMETTRE LES DONNÉES ENREGISTRÉES ?

La bande de fréquences radio utilisée par le système de télérelève est comprise entre 169,400 MHz et 169,475 MHz



EST-CE DANGEREUX ?

Non, les modules émettent 4 fois / jour pour une durée totale inférieure à 1 seconde. Leur puissance d'émission est jusqu'à 20 fois moins importante que celle d'un téléphone portable.



LES AVANTAGES

Quels sont les nouveaux services offerts suite à la mise en place d'un système de télérelève ?

Deux factures basées sur vos consommations réelles.

Une facture si vous êtes mensualisé.

Suivi régulier de vos consommations :

- o Les comparer avec celles des années précédentes (jusqu'à 3 années en arrière).
- o Afficher un objectif afin de vous encourager à réduire votre consommation.

Vous bénéficierez d'alertes en cas de surconsommation :

- o Par mail
- o Par SMS

Seuils modifiables directement sur le site internet www.saurclient.fr ou l'appli mobile SAUR & moi.